



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE**  
**L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

**Commune de Plomelin**

Par arrêté préfectoral du 20 janvier 2021, une enquête publique d'une durée de **31 jours, se déroulera du lundi 15 février à 9h au mercredi 17 mars 2021 à 17h30, à la mairie de Plomelin, commune siège de l'enquête** sur le projet de permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Ti Koad sur la commune de Plomelin.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc ESCANDE, gérant de société ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable sur :

- le site Internet des services de l'État dans le Finistère : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) , rubrique : Publication – Publications légales – Enquêtes publiques.
- un poste informatique, mis à disposition du public en préfecture du Finistère 42 boulevard Duplex à Quimper aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- support papier, à la mairie de Plomelin aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Les tiers intéressés sont invités à s'enquérir auprès de la mairie de Plomelin des mesures sanitaires en vigueur avant de s'y rendre.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie de Plomelin.

- lundi 15 février de 9h à 12h
- vendredi 5 mars de 14h à 17h
- samedi 13 mars de 9h à 12h
- mercredi 17 mars de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Plomelin, Plasenn Betziesdorf, 29700 PLOMELIN, à l'attention de M. Jean-Luc ESCANDE commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [contact@plomelin.bzh](mailto:contact@plomelin.bzh) ou par téléphone au : 02.98.94.20.52.

Les observations et propositions du public seront également consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment la note du 12 novembre 2020 de l'Autorité environnementale après examen au cas par cas du projet, la note du 24 novembre 2020 de la Direction départementale et l'étude d'impact.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Plomelin, à la préfecture du Finistère et sur le site internet des services de l'Etat susmentionné pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La société Total Quadran est responsable du projet auprès duquel des informations sur le projet peuvent être demandées par voie postale à : Total Quadran, Agence Grand Ouest, ZAC du Solet – 5 impasse de l'Espéranto, BP 80179, 44802 SAINT HERBLAIN Cedex

Tél: 07 63 87 58 11 Courriel : [contact.nantes@total-quadran.com](mailto:contact.nantes@total-quadran.com)

Au terme de la procédure, le Préfet du Finistère est l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande de permis de construire sollicitée.